

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIMEYRAT DU 04 FÉVRIER 2026 à 20H00

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Quorum	6
Présents	11

Président de séance : M. SAUTIER Claude, Maire

Présents : M. SAUTIER Claude, M. CONSTANT Didier, Mme PESQUIER Marie-Eugénie, M. BAYLET Francis, Mme DUMAS Natacha, M. CHIOROZAS Jean-Paul, Mme GAILLARD Christine, M. RAYNAUD Sylvain, Mme MOULINIER Annie, Mme PATRIS Hélène, M. DUMAURE Arnaud.

Absent : néant

Secrétaire de séance : Mme DUMAS Natacha.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Arrêté du Procès-Verbal de la réunion du 17 décembre 2025
- Comptes-rendus de réunions
- Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux - Éclairage Public des ZAE ;
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026;
- Déplacement des containers SMD3 Route du Vallon ;
- Travaux de voies de circulation du bourg ;
- Travaux de voirie urgents ;
- Point budgétaire ;
- Point Ressources Humaines ;
- Multiple rural : situation du commerce ;

INFORMATIONS DU MAIRE

- Coupes de bois sur les emprises SNCF ;
- Contrôle électricité des bâtiments municipaux ;

QUESTIONS DIVERSES

Mme Natacha DUMAS est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 17 décembre 2025 est approuvé :

Pour : Sautier, Constant, Pesquier, Baylet, Dumas, Chiorozas, Gaillard, Raynaud, Moulinier, Patris, Dumaure : 11 voix,

Contre : 0 voix ;

Abstention : 0

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

Rendez-vous avec M. F. Charpentier, responsable Unité d'aménagement :

Présentation du dossier réalisé par l'ATD et observation sur place : M. Charpentier recommande une purge dans le carrefour de la place du 1^{er} Avril 1944 pour supprimer la poche d'argile qui provoque la fissuration du goudron à cet endroit.

Rendez-vous avec les entreprises de voirie : Cf. ordre du jour

Rendez-vous avec le responsable de NGE (16/01) puis celui de Lagarde et Laronze (26/01) pour observer les malfaçons sur la Route de la Chapellenie d'une part et la Route de Maison Rouge d'autre part.

Comité syndical du SIVS de Thenon (15/01) :

Vote des documents budgétaires

ORDRE DU JOUR

Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux - Éclairage

Public des ZAE :

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, par délibération en date du 26 septembre 2024, a sollicité son adhésion afin de transférer au SDE 24 une compétence à la carte :

- la compétence Éclairage Public des parcs d'activités (ZAE).

Le Président du SDE 24 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

M. Dumaure et Mme PATRIS demandent quelles sont les implications financières de ce vote pour la commune. Le maire indique qu'il va se renseigner.

Pour : Sautier, Constant, Pesquier, Baylet, Dumas, Chiorozas, Gaillard, Raynaud, Moulinier, Patris, Dumaure : 11 voix,

Contre : 0 voix ; Abstention : 0

La délibération D2026-01 est adoptée.

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026

Le Budget Primitif 2026 étant voté ultérieurement, il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Chapitres	Désignation	Rappel Budget Primitif 2025
21	Immobilisations en cours	197 429,22 €
	Total 2025	197 429,22 €
	25 % des crédits ouverts en 2025	49 357,30 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Chapitre 21 - Art 2132, immeubles de rapport :	2 000,00 €
Chapitre 21 - Art 2135, installations générales :	5 357,30 €
Chapitre 21 - Art 2151, réseaux de voirie	35 000,00 €
Chapitre 21 – Art 215738, autre matériel et outillage de voirie	5 000,00 €
Chapitre 21 – Art 2158, autres installations, matériels	<u>2 000,00 €</u>
Soit au total :	49 357,30 €

Pour : Sautier, Constant, Pesquier, Baylet, Dumas, Chiorozas, Gaillard, Raynaud, Moulinier, Patris, Dumaure : 11 voix,

Contre : 0 voix ; Abstention : 0

La délibération D2026-02 est adoptée.

Déplacement des containers SMD3 Route du Vallon ;

Suite à la demande de riverains se plaignant des désordres fréquents autour des bornes (dépôts sauvages, mauvaises odeurs...), il a été décidé avec les responsables du SMD3 de déplacer les containers à une centaine de mètres plus loin sur la même voie.

Travaux d'aménagement des voies de circulation du bourg ;

Au moment de l'élaboration du budget primitif 2025, il avait été prévu, dans les travaux de voirie, de réaliser l'aménagement de la circulation dans le bourg proposé par l'ATD :

- en matérialisant les voies aboutissant au carrefour de la Place du 1^{er} Avril 1944 et en implantant un rond-point franchissable.
- En créant une voie « tourne à gauche » pour aller vers la place de l'église au niveau du carrefour de la Route du Séquoia et de la Rue d'Abzac.

Ces travaux n'ayant pas été réalisés en 2025, il est proposé de les lancer dès maintenant : les devis se montent à 22 400 € HT (26 880 € TTC).

Il est proposé de solliciter une aide auprès de la Communauté de communes dans le cadre de l'aide aux communes décidée en 2025.

Pour : Sautier, Constant, Pesquier, Baylet, Dumas, Chiorozas, Gaillard, Raynaud, Moulinier, Patris, Dumaure : 11 voix,

Contre : 0 voix ; Abstention : 0

La délibération D2026-04 est adoptée.

Travaux de voirie urgents ;

- Plusieurs reprises de voirie réalisées à l'automne 2025 présentent des dégradations précoces. Les entreprises concernées (NGE, Route de la Chapellenie et Lagarde et Laronze, Route de Maison Rouge) ont été convoquées et doivent corriger ces malfaçons.
- Au niveau du carrefour entre la Route du Vallon et la Route des Côtes, le bas-côté présente un risque de basculement vers le pré en contrebas. La solution serait vraisemblablement de poser des bordures pour stabiliser le talus. Un devis a été demandé. Il se monte à **1 815,20 € HT**.

Pour : Sautier, Constant, Pesquier, Baylet, Dumas, Chiorozas, Gaillard, Raynaud, Moulinier, Patris, Dumaure : 11 voix,

Contre : 0 voix ; Abstention : 0

La délibération D2026-05 est adoptée.

- Un camion transportant du bois, en manœuvrant, s'est mis dans le fossé de la Route des Côtes. Il a ainsi abîmé un peu la voie et enfoncé le talus qui se trouve sur une partie très abrupte vers le champ en contrebas. L'entreprise contactée propose la réalisation d'une poutre de rive et la reprise de la chaussée. Son devis se monte à **2 806,80 € HT**. Il est proposé d'envoyer ce devis à l'entreprise concernée.

Pour : Sautier, Constant, Pesquier, Baylet, Dumas, Chiorozas, Gaillard, Raynaud, Moulinier, Patris, Dumaure : 11 voix,

Contre : 0 voix ; Abstention : 0

La délibération D2026-06 est adoptée.

Point budgétaire ;

Le budget 2025 est exécuté.

Ci-dessous, le CFU provisoire qui sera présenté lors d'un prochain conseil :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
<i>Compte Financier Unique</i>						
Résultats reportés	0,00	228 617,86	99 960,27	0,00	99 960,27	228 617,86
Opérations de l'exercice	446 235,12	516 286,74	160 747,23	252 909,26	606 982,35	769 196,00
Totaux	446 235,12	744 904,60	260 707,50	252 909,26	706 942,62	997 813,86
Résultats de clôture	0,00	298 669,48	7 798,24	0,00	0,00	290 871,24
Restes à réaliser			0,00	19 327,25	0,00	19 327,25
Totaux cumulés	446 235,12	744 904,60	260 707,50	272 236,51	706 942,62	1 017 141,11
Résultats définitifs	0,00	298 669,48	0,00	11 529,01	0,00	310 198,49

Le résultat provisoire à affecter :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	228 617,86
Résultat d'investissement antérieur reporté	-99 960,27

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2025

Résultat de l'exercice	92 162,03
Résultat antérieur	-99 960,27
Solde d'exécution cumulé (001)	-7 798,24

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses	0,00
Recettes	19 327,25
Solde des restes à réaliser	19 327,25

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-7 798,24
Rappel du solde des restes à réaliser	19 327,25
Excédent de financement de l'investissement	11 529,01

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	70 051,62
Résultat antérieur	228 617,86
Total à affecter	298 669,48

Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription au 1068 au BP)	0,00
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00
TOTAL du 1068	0,00
3° Restes sur excédents de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002	298 669,48
(en recettes si >0 et en dépenses si <0)	

Point Ressources Humaines ;

Suite au Congé Longue Maladie (CLM) d'un agent, un Congé Longue Durée (CLD) a été prescrit par le Conseil Médical Formation Restreinte le 16 janvier 2026 pour une durée d'un an avec effet rétroactif au 27 septembre 2025, renouvelable en principe quatre fois.

Multiple rural : situation du commerce ;

Le gérant du Multiple Rural a rencontré le maire et lui a fait part de difficultés économiques. Il demande un rabais sur le prix de location mensuel. Le maire propose à l'assemblée la prolongation du rabais de **470 € durant six mois**.

Dans l'hypothèse où le gérant cesserait son activité, il est proposé de réfléchir à la possibilité d'acquérir le matériel qui lui appartient pour pouvoir relouer un commerce complètement équipé.

Pour : Sautier, Constant, Pesquier, Dumas, Chiorozas, Gaillard, Raynaud, Moulinier, Patris, Dumaure : 10 voix,

Contre : 0 voix ;

Abstention : 1 Baylet

La délibération D2026-03 est adoptée.

INFORMATIONS DU MAIRE

Coupes de bois sur les emprises SNCF ;

Les travaux de coupes sont terminés. Le ramassage par les habitants de la commune n'est plus autorisé depuis le 26 janvier 2026. Une entreprise est en train de collecter et broyer les restes de branchages. Elle procède à la remise en état des bas-côtés et des chemins ruraux dégradés par les engins.

Contrôle électricité des bâtiments municipaux ;

Le maire expose que la périodicité des vérifications des installations électriques est fixée à un an, le point de départ de cette périodicité étant la date de la vérification initiale. Toutefois, le délai entre deux vérifications peut être porté à deux ans si le rapport précédent ne présente aucune observation. Tous les bâtiments recevant du public sont concernés : salle des fêtes (816,73 € en 2025), école, mairie, stade, église. Il est proposé de demander à l'entreprise qui contrôle la salle des fêtes (SOCOTEC) de le faire pour les autres bâtiments.

Activité yoga à la salle des fêtes ;

Mme Bureau, professeure de yoga exerçant déjà dans plusieurs communes voisines, a demandé à donner des cours à Limeyrat. Elle le fera le mardi soir à la salle des fêtes

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Fin de la séance à **22h00**.

Les délibérations n° **2026-01** à **2026-06** ont été adoptées.

Procès-verbal arrêté à la séance du **10 mars 2026**.

Signatures

Le Maire,

la secrétaire de séance

Natacha DUMAS



